

Aide pour savoir la carte de séjour appropriée

Par futuremamanparisienne, le 08/05/2013 à 14:42

Bonjour,

Actuellement étudiante étrangère, je suis enceinte de 2 mois et demi et mon DPA est pour le 20 novembre 2013. Mon compagnon est un français mais nous ne vivons pas ensemble. Ma question est celui-ci, étant donné que ma titre de séjour est encore étudiant à ce jour et que celle ci expirera le 11 novembre 2013, quel titre de séjour devrais-je demander à la préfecture? Que devrais-je faire? Je vous remercie d'avance pour votre réponse,

Par citoyenalpha, le 10/05/2013 à 19:46

Bonjour

vous devez avec le père procéder à une reconnaissance conjointe anticipée de l'enfant en mairie.

avec ce document vous pourrez demander une carte mention VPVF en tant que parent d'enfant français.

Restant à votre disposition.

Par futuremamanparisienne, le 10/05/2013 à 19:58

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Et si le père refuse de reconnaître son enfant?

Cordialement,

Par citoyenalpha, le 10/05/2013 à 20:01

Vous devrez alors exercer une action en reconnaissance de paternité auprès du tribunal de grande instance. Vous devrez prendre un avocat.

Restant à votre disposition

Par futuremamanparisienne, le 14/05/2013 à 10:13

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

J'attendrai dans le cas où il ne le fera pas, je prendrai un avocat.